

COMMUNIQUE DE PRESSE

Modification du trafic à la rue de l'Ecole-de-Médecine : quelles conséquences pour les entreprises ?

Genève, le 18 avril 2013. Le Groupement Transports et Economie (GTE) soutient la pétition lancée par les habitants et les commerçants du quartier. Des arguments économiques et techniques plaident pour le rétablissement de la situation antérieure.

Le pont Hans-Wilsdorf a été conçu pour faciliter la desserte entre deux quartiers, Plainpalais et les Acacias. Une convention a été signée fin 2009 entre MM. Pagani et Cramer dans le but d'étudier et de travailler sur l'assainissement du bruit dans le périmètre.

Ainsi la Ville de Genève devait étudier toutes les possibilités d'intervention : schéma de circulation, signalisation lumineuse, aménagements, vitesse autorisée, restriction du trafic bruyant, etc.

Le Département du territoire, ainsi nommé à l'époque, s'engageait, quant à lui, à entreprendre, dans le respect des procédures légales, les démarches administratives (enquêtes publiques et arrêtés de circulation) en vue de la mise en œuvre des mesures issues des études.

A la suite de la création de la ligne 27, les entreprises notent que les conditions de mobilité ne sont plus favorables à l'économie. Les chauffeurs-livreurs doivent faire des détours invraisemblables à cause d'une ligne de bus utilisée quatre fois par heure.

Mme Nathalie Hardyn, présidente du GTE, explique pourquoi le GTE soutient la pétition des habitants, commerçants et entrepreneurs du quartier. Dès la mise en place de la ligne 27 des TPG, le GTE a été interpellé par plusieurs entreprises dont les activités se voyaient soudainement entravées par la modification de la circulation dans le quartier de la rue de l'Ecole-de-Médecine. Rapidement, le GTE a pris contact avec les auteurs de la pétition qui a été déposée en début de semaine au Conseil municipal et qui le sera prochainement devant le Grand Conseil et a décidé de leur apporter son soutien pour demander le rétablissement de la circulation bidirectionnelle sur toute la longueur de la rue de l'Ecole-de-Médecine du Pont Wilsdorf à Plainpalais. En effet, la mesure présente un impact négatif tant pour les entreprises alentours que pour la fluidité de la circulation. Le GTE interprète la restriction de la circulation sur le pont Wilsdorf comme une première étape de Mobilités 2030 qui prévoit de restreindre de la circulation privée sur les ponts franchissant l'Arve et le Rhône, pour à terme réduire de 30% la capacité du réseau routier du cœur d'agglomération. Pour le GTE, il est exclu de commencer à réduire la capacité du réseau routier tant que la réalisation de la traversée du lac n'est pas concrétisée. D'autant plus que le résultat de la modification de la circulation dans le quartier de la rue de l'Ecole-de-Médecin est mauvais, tant en matière d'urbanisme qu'en matière de politique des déplacements, que ce soit pour les véhicules privés et professionnels ou pour les TPG.

M. Nicolas Rufener, vice-président du GTE, insiste sur le fait que l'accessibilité est péjorée. La mobilité des entreprises est gravement entravée par cette mesure qui a un impact sur toute la zone industrielle des Acacias, mais aussi sur la Jonction. Ces quartiers regroupent de nombreux entrepreneurs et artisans qui utilisent des camionnettes-outils et se retrouvent bloqués dans les embouteillages lors de leurs interventions. Leurs conditions de travail ont empiré. Ces prestataires sont ainsi dissuadés de continuer à servir la population de la zone.

M. Claude Devillard, directeur commercial de Devillard SA, souligne que cette mesure, prise sans concertation avec les entreprises locales, est particulièrement regrettable. Outre le fait de restreindre l'accessibilité aux commerces du quartier, elle péjore également le lien entre les Acacias et Plainpalais. Le quartier est de nouveau passablement congestionné. Les voitures ont plus de peine à déboucher sur la route des Acacias. Pour toutes les personnes travaillant au service à la clientèle à l'extérieur (techniciens et commerciaux), il y a une perte quotidienne d'environ dix minutes par collaborateur pour les déplacements en direction de la ville !

M. René Haus, président de l'Association Genevoise des Détaillants en Textiles (AGDT), est inquiet car le secteur du commerce de détail se porte mal depuis août 2011. Le marché franco-valdo-genevois est extrêmement concurrentiel. Le commerce réagit à tout changement : météo, franc fort, chantiers, suppression de places de stationnement... Les clients importunés vont ailleurs (en périphérie, voire en dehors de nos frontières), où ils trouvent moins d'entraves.

Au vu de l'inutilité d'une voie de bus utilisée quatre fois par heure et pour un véhicule qui met plus de temps que l'utilisation par un usager de deux trams avec un transbordement à Bel-Air, le GTE plaide pour le rétablissement de la situation antérieure, au profit des habitants, des automobilistes et des entreprises.

Contacts :

Nathalie Hardyn, Présidente du GTE	079 440 21 79
Nicolas Rufener, Secrétaire général de la FMB, vice-Président du GTE	078 754 48 57
Claude Devillard, Directeur commercial de l'entreprise Devillard SA	022 308 40 00
René Haus, Directeur des boutiques Gant, Président de l'AGDT	022 310 80 82
Henri-Pierre Galletti, Directeur du Touring Club Suisse section Genève	079 829 74 13

Le Groupement Transports et Economie

Automobile Club Suisse section de Genève – Association Suisse des Transports Routiers section de Genève – Association Genevoise des Entreprises de Transport – Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève – Fédération des Artisans, Commerçants et Entrepreneurs de Genève – Fédération du Commerce Genevois – Fédération des Entreprises Romandes Genève – Fédération Genevoise des Métiers du Bâtiment – Socopark – Taxi-phone Centrale SA – Touring Club Suisse section de Genève – Trade Club – Union Professionnelle Suisse de l'Automobile, section genevoise

Les objectifs du GTE

Maintenir l'accessibilité au centre-ville
Hiérarchiser le réseau routier
Compléter le contournement de Genève
Réaliser une traversée du lac

Sécuriser les déplacements
Améliorer l'offre en stationnement
Améliorer le réseau des transports publics
Diminuer les nuisances dues au trafic